



COMMUNE DE LA RAVOIRE

COMPTE RENDU COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, PETITE ENFANCE, SENIORS ET HANDICAP DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présents : Mesdames Chantal GIORDA, Samira MAKHLOUFI, Flavie VARRAUD-ROSSET, Agnès ARRI et Anne MARTINOT et Messieurs Gilles BAIX, Thierry GERARD et Philippe POUCHAIN

Excusés : Mesdames Jamila BAOUYA, Marie-Christine CHARDONNET, Aurélie GROMIER et Laure VILLIE et Messieurs Fabien GRILLOT et Frédéric RICHARD

Absents : Madame Céline DESNOS et Messieurs Eric ESNAULT et Christian HYVERT

Professionnels présents :

Caroline BERLIOZ – Responsable des 2 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E)
Elise JACQUIN-DANTIN – Directrice de l'Action sociale et de la Petite enfance
Eva PICHON-MARTIN - Educatrice de Jeune enfants (Crèche les Lutins et L.A.E.P Clochette)
+ Lionel BALMAT – Chargé de coopération SI Jeunesse

Professionnels excusés :

Marina BOIVIN – Ajointe à la crèche « Les Lutins »
Amandine COSTE – Médecin référent Crèche et Micro-crèche
Veronique OUGIER – Responsable du Relais Petite Enfance (R.P.E)
Emilie WAREMBOURG – Puéricultrice de P.M.I (Département)

Point d'étape sur les places A Vocation d'Insertion Professionnelle (A.V.I.P – C.A.F) :

Pour rappel, ce projet vise à réserver 2 places pour des familles étant dans un parcours de réinsertion professionnelle, orientées par un prescripteur (France Travail, mission locale...).

Le projet a débuté début septembre avec :

- L'attribution de 2 places A.V.I.P à la crèche Les Lutins et la signature de 2 contrats :
 - Une place attribuée à un enfant de 2 ans avec La Mission Locale comme prescripteur,
 - Une place attribuée à un enfant de 11 mois avec France Travail comme prescripteur.
- Le versement d'une aide au démarrage de la part de la C.A.F d'un montant de 10 000 €.
- Le versement de 70 % (2 000 €) du bonus A.V.I.P. Les 30 % (900 €) restants seront versés l'année prochaine après l'établissement d'un bilan.

- Une formation sur le thème de « l'accueil de la diversité », regroupant les équipes de la crèche, de la micro-crèche et du C.C.A.S, est prévue le 23 janvier prochain lors d'une journée pédagogique. Cette formation est financée par la Mairie mais avec l'appui de l'aide au démarrage C.A.F. perçue dans le cadre du projet AVIP.

L'équipe a été sollicitée fin septembre 2025 par le C.C.A.S de la Motte Servolex pour un échange d'expérience.

Travaux 2025 à la micro-crèche Les Lucioles :

- Un nouveau panneau signalétique a été installé sur le portail de la micro-crèche pour une meilleure visibilité de l'établissement.
- Sécurisation de la micro-crèche avec l'installation d'un 2^{ème} visiophone au niveau du portail situé rue de l'Epine + installation de barrières supplémentaires dans le jardin.
- Un des murs de la micro-crèche rencontrait des infiltrations d'eau, des travaux ont été réalisés pendant la semaine de fermeture en avril 2025.
- Des travaux de rénovation sur le mur intérieur touché par ces infiltrations sont prévus pour 2026.
- Remplacement du cabanon de rangement extérieur.

Attestations d'honorabilité :

Depuis le 31 mars 2025, la Savoie fait partie des départements utilisateurs du système d'information de contrôle des antécédents judiciaires. A ce titre, toutes les personnes intervenant auprès d'enfants mineurs dans un établissement d'accueil du jeune enfant doivent fournir une « attestation d'honorabilité » à leur employeur. Sont concernés par la fourniture de ce document :

- Tous les professionnels petite enfance
- Les intervenants réguliers et ponctuels (musicien, bibliothécaires, parents, bénévoles...)
- Les apprentis
- Les stagiaires

Le déploiement de ce dispositif sera, à terme, national.

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) :

La C.T.G est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé :

- Sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat ;
- Adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...)
- Pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires : vers l'action publique sociale de demain...

L'objectif de la C.A.F et des partenaires est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social.

L'année 2025 étant l'année de renouvellement de la C.T.G sur le canton de LA RAVOIRE, la C.A.F de la Savoie et les acteurs de terrain représentés par Lionel Balmat, Chargé de Coopération (SI jeunesse La Ravoire) coordonnent le projet de renouvellement de la C.T.G en organisant plusieurs temps de travail avec les différents partenaires. Les parents ont également été associés au projet en participant à une Visio et en remplissant un questionnaire. 3 familles de la crèche les Lutins ont participé à la réflexion.

La nouvelle convention sera présentée au COPIL prévu le 17 octobre prochain puis au Conseil municipal de toutes les communes du canton pour signature d'ici le 31 décembre 2025. Une relecture du projet de C.T.G avec les membres de la commission et notamment les fiches actions pour la période 2026 – 2029 sera effectuée.

Renouvellement des Conventions d'Objectifs et de Financement (C.O.F.) :

Ces conventions définissent et encadrent les modalités d'intervention et les versements des subventions de la C.A.F pour les 4 prochaines années.

Elles s'incarnent autour de deux enjeux principaux qui sont :

- Revenir à une meilleure qualité de service ;
- Mettre en œuvre des projets porteurs de progrès pour tous.

Cette année de renouvellement a demandé au Lieu d'Accueil Enfants Parents « Clochette », au Relais Petite Enfance « Les Elfes », à la micro-crèche « Les Lucioles » et à la crèche « Les Lutins » de mettre à jour leurs règlements de fonctionnement et leurs projets d'établissement. L'ensemble des documents sera présenté au Conseil municipal d'ici la fin de l'année afin que les nouvelles conventions soient signées pour le 1^{er} janvier 2026.

Présentation de la convention et de la charte pour les bénévoles du L.A.E.P :

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P) est un lieu qui reçoit, de manière libre et sans pré-inscription, des enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent, ...). L'accueil est réalisé par des professionnels et/ou des bénévoles formés à la posture d'accueillant et garants des règles de vie spécifique de la structure. Ces accueillants offrent un espace convivial de rencontres, de dialogues et de jeux dans un espace aménagé pour les jeunes enfants.

Dans le cadre de l'exercice du L.A.E.P, deux accueils sont prévus chaque semaine, le mardi matin à la salle Symphonie et le jeudi matin à la Maison de Féjaz. Pour assurer ces accueils, deux personnes (professionnelles ou bénévoles) doivent être présentes. Actuellement l'équipe du L.A.E.P se compose d'une professionnelle, Eva PICHON-MARTIN responsable du lieu et de six bénévoles.

Afin de reconnaître la place des bénévoles ainsi que leur engagement et pour sécuriser leur intervention, il était nécessaire de créer une convention ainsi qu'une charte des accueillants.

Trois documents ont alors été élaborés :

- La Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole L.A.E.P Clochette ;
- La Charte des accueillants du L.A.E.P Clochette ;
- La Charte d'engagement de l'accueillant – Collaborateur bénévole.

Ces trois documents ont été présentés lors du Conseil municipal du 30 septembre 2024 et approuvés à l'unanimité.

Pour commencer, la Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole L.A.E.P Clochette est un document permettant de fixer le cadre d'intervention des bénévoles. Il fait notamment le point sur l'activité des bénévoles, sur les déplacements, sur la réglementation, sur les assurances ainsi que sur la durée de leur engagement.

La convention est signée pour une année (scolaire).

Ensuite, la Charte des accueillants du L.A.E.P Clochette donne une définition du Lieu d'Accueil Enfants Parents. Elle définit la place de l'accueillant, sa responsabilité ainsi que son engagement.

Pour finir, la Charte d'engagement de l'accueillant – Collaborateur bénévole est une charte à remplir et à signer par les bénévoles leur permettant de s'engager en tant qu'accueillant.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les 6 bénévoles ont résigné les conventions.

Projet de la ronde de la petite enfance :

Le réseau de la ronde de la petite enfance est un regroupement de structures petite enfance publiques, associatives et privées de l'agglomération chambérienne.

- Ce réseau a pour **objectif** de pouvoir proposer une ouverture culturelle aux tout-petits fréquentant chacune des structures partenaires. Plusieurs types d'activités sont proposées :
 - Des spectacles pour les tout-petits en partageant les coûts et les locaux (2 à 3/an) ;
 - Des matinées récréatives avec les créations de chacune des structures ou des déambulations exploratives ;
 - Des rencontres entre professionnels pour un partage de savoirs, une formation commune...
 - Une journée festive en juin avec spectacle et activités : "Le p'tit festoche".
- Concernant **l'organisation** :
 - Deux référentes par structures pour la gestion des partenariats et des réseaux sont nécessaires ;
 - Chaque structure met à disposition des moyens humains et matériels et contribue financièrement lorsqu'elle participe à un événement ;
 - Quatre réunions par an sont organisées avec la présence d'au moins une référente par structure.
- **Bilan** de cette première année de participation pour la crèche les Lutins, la micro crèche Les Lucioles et le RPE les Elfes :
 - Participation à la matinée récréative à la crèche de Cognin ;
 - Participation à deux spectacles (dont un en accueil des structures à la salle Symphonie) ;
 - Accueil d'une rencontre « partage de savoirs » à la crèche les Lutins ;
 - Participation au P'tit Festoche où 21 enfants (des deux crèches) ont pu se rendre ainsi que 5 assistantes maternelles avec 13 enfants ;
 - Participation à toutes les réunions.

⇒ Une belle découverte !

En complément de ces propositions d'ouverture culturelle en lien avec la charte d'accueil du jeune enfant, le RPE organise 3 sorties dans l'année :

- Cinéma Malraux (en général 5 à 6 assistantes maternelles et 15 enfants y participent) ;
- Visite du Musée des beaux-arts ;

- Visite d'une exposition de claviers-jouets dans le cadre de Bel air clavier festival (cet automne 7 assistantes maternelles et 18 enfants).

Ces sorties culturelles offrent une ouverture aux enfants et permettent aussi de faire connaître le RPE.

Mise en place au C.C.A.S de la plateforme « mon suivi social » :

Le C.C.A.S utilise depuis le 1^{er} janvier 2025 au quotidien la plateforme « Mon suivi social ». Cette plateforme est un nouveau service public numérique qui permet aux petites et moyennes structures de créer des « dossiers bénéficiaires » en respectant les règles de protection des données personnelles.

Jusqu'à présent l'équipe du C.C.A.S travaillait avec des dossiers « papier », ce qui n'était pas satisfaisant en termes d'efficacité (partage des données, registre des personnes vulnérables, archivage, etc.) et surtout de protection des données des habitants.

Ce service en ligne est gratuit et ne nécessite pas d'hébergement de logiciel ou de données en interne puisque tout est hébergé en France sur SecNumCloud en document chiffré.

La mise en place et l'utilisation de cette plateforme a été soumise et validée par la Direction des Systèmes Informatiques et notamment par la Déléguée à la protection des données.

Le premier retour d'expérience des agents du C.C.A.S est positif. L'outil est simple d'utilisation et permet de sécuriser les données personnelles transmises au C.C.A.S.

Présentation du Guide des aides disponible sur le site de la Mairie :

Le C.C.A.S a mis en place un guide des aides via le site internet de la Mairie afin de faciliter les démarches des habitants et les orienter vers le bon interlocuteur. Ce guide permet de trouver en quelques clics des renseignements clairs et mis à jour. Il s'adresse à tous : habitants, partenaires, collègues, etc.

Conçu comme un dispositif d'information et d'orientation rapide et adapté, le guide emploie la méthode FACile à Lire et à Comprendre, dite F.A.L.C, afin d'être accessible au plus grand nombre.

Il apporte des réponses et informations sur de nombreuses thématiques :

- Accès au numérique
- Apprentissage du français
- Budget
- Soutien à la perte d'autonomie
- Transport
- Logement
- Santé
- Parentalité
- Culture
- Emploi
- Domiciliation
- Etc...

L'ordre du jour n'appelant plus de question, la séance a été levée.